



coordination des associations  
pour le droit à l'avortement  
et à la contraception

## COMMUNIQUE DE PRESSE

10 mars 2011

### **Recours gracieux pour non application de la loi 2001 sur l'IVG, la contraception et l'éducation à la sexualité : le gouvernement reste silencieux**

Le 10 janvier 2011, l'ANCIC, la CADAC, et Le Planning Familial ont déposé un recours gracieux pour non application de la loi 2001 sur l'IVG, la contraception, et l'éducation à la sexualité auprès du Premier Ministre, François Fillon.

A ce jour, aucune réponse officieuse ou officielle n'a été faite aux associations sur les suites données à ce recours alors que les besoins des femmes, des couples et des jeunes dans ces domaines ne sont toujours pas pris en considération.

Au contraire, l'accès aux soins devient de plus en plus difficile et les séances éducatives en milieu scolaire de plus en plus anecdotiques. L'annonce, le 8 mars 2010 de l'augmentation du tarif de l'IVG, réaffirmée en novembre 2010 n'est toujours pas suivie d'effet et les solutions ponctuelles mises en œuvre pour l'accès à la contraception des mineures émanent d'initiatives locales.

Alors que notre pays célèbre, il y a deux jours la journée internationale pour les droits des femmes, nous nous attendions à engagement politique fort avec des solutions pérennes dans le sens d'une plus grande justice sociale. L'hôpital public doit répondre aux besoins de la population en matière de santé et d'accès aux droits.

Comment devons nous interpréter cette non réponse à notre recours gracieux ? Comment les femmes, les couples et les jeunes doivent-ils l'interpréter ?

**Face à l'immobilisme, les associations saisiront les juridictions compétentes pour que la loi de 2001 relative à la contraception, l'IVG et l'éducation à la sexualité soit enfin appliquée.**

#### **Contacts presse :**

**Ancic** – Sophie Eyraud # 06 47 15 19 14

**Cadac** - Maya Surduts # 06 07 48 71 83

**Le Planning Familial** - Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77 / Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48